



Communauté de Communes Terroir de Caux

Ville de Val-de-Scie

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 23

Date de convocation : 02/11/2023

Date d'affichage : 02/11/2023

L'An deux mil vingt-trois le Neuf Novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Val-de-Scie, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SURONNE, Maire.

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Anne-Marie CONTREMOULIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme Anne-Marie CONTREMOULIN donne lecture du Procès-verbal de la séance du 05/10/2023 qui est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom		NOM Prénom		NOM Prénom	
SURONNE Christian	P	NOURRICHARD Gérard	P	LETELLIER Olivier	E
VANDERPLAETSEN Michel	P	CHEVALLIER Nadine	A	THIERRY Stéphane	P
PELISSE Virginie	P	AUVRAY Patrice	P	LETEURTRE Céline	P
DELAUNAY Olivier	P	DELAFONTAINE Isabelle	P	PEUDEVIN Vincent	A
BOUDIN Françoise	P	JARNOUX Chantal	PVR	LEMERCIER Monique	P
FRANC Claude	P	CONTREMOULIN Anne-Marie	P	PINEL Emmanuel	P
LESUEUR Claudine	P	CABIN Antoinette	A	DUBOIS Arnaud	P
CHOMANT Jean	P	RENAULT Catherine	P	SOULET Virginie	P
MOREL Maryse	P	PETIT Marc	P	GOSSE Anne	P

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - PVR : pouvoir)

Pouvoirs :

Mme Chantal JARNOUX donne pouvoir à Mme Claudine LESUEUR

Excusés :

M. Olivier LETELLIER

Absents :

Mme Nadine CHEVALLIER

Mme Antoinette CABIN

M. Vincent PEUDEVIN

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

Approbation Procès-verbal Séance du Jeudi 5 Octobre 2023 à 18 H 30

Compte rendu Commission Communication Lundi 30 Octobre 2023 à 17 H 30 : Mme Claudine LESUEUR

Salles des Fêtes Auffay, Sévis et Cressy : Tarifs et Règlements intérieurs 2024

Salle au-dessus des Halles Auffay : Tarifs et Règlement intérieur à compter du 1^{er} Janvier 2024

CDC Terroir de Caux : Attribution de Compensations Définitives 2023 suite Conseil Communautaire du 26 Septembre 2023

Commune Saint Saëns Courrier du 29 Septembre 2023 : Scolarisation 2 enfants année scolaire 2023/2024

Service entretien : Création poste Adjoint Technique 35 H au 1^{er} Décembre 2023 et fermeture poste Adjoint Technique principal 1^{ère} classe 35 H au 1^{er} Janvier 2024 suite Départ en retraite Nadine PINGEON

Service entretien : Contrat Adjoint Technique 35 H au 1^{er} Décembre 2023

Personnel Communal : Mise à Disposition Mme Mélisande BOSSE à la CDC Terroir de Caux au 1^{er} Janvier 2024

Concours Agricole Auffay Vendredi 15 Mars 2024 : Demande de Subvention Département

CDC Terroir de Caux : Procès-verbal Conseil Communautaire 29 Septembre 2023

Affaires Diverses

a) Commission Aménagement Travaux Urbanisme :
Lundi 27 Novembre 2023 à 17 H 30

b) Date prochain Conseil Municipal :
Jeudi 7 Décembre 2023 à 18 H 30

c) Arrêt chantier toiture Collégiale Auffay

d) Concours Illuminations Noël

Questions diverses

1. Compte rendu Commission Communication Lundi 30 Octobre 2023 à 17 H 30 : Mme Claudine LESUEUR

Mme Claudine LESUEUR donne le compte rendu de cette réunion.

Le bulletin municipal du 2^{ème} semestre sera composé de 36 pages.

Le budget total sera d'environ 4 210 €, décomposé comme suit : 1 945 € pour l'imprimerie, 1 950 € pour le graphisme et environ 315 € pour la distribution par la Poste.

2. Salles des Fêtes Auffay, Sévis et Cressy : Tarifs et Règlements intérieurs 2024 - Délibération n° 39/2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal à compter du 01/01/2024 :

- d'augmenter les tarifs et le forfait chauffage de la Salle des Fêtes d'Auffay
- d'augmenter les tarifs des Salles des Fêtes de Sévis et Cressy
- d'instaurer un forfait chauffage pour les locations gratuites de Sévis et Cressy
- de revoir les règlements intérieurs comme ci-dessous :

TARIFS SALLE DES FETES AUFFAY 2024

CATEGORIES SALLES	HORS COMMUNE			COMMUNE			
	ASSOCIATIONS SOCIETES ET PARTICULIERS			ASSOCIATIONS		PARTICULIERS SOCIETES	
	TYPES DE LOCATION	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
GRANDE SALLE	• 1 Journée	500,00	600,00	345,83	415,00	408,33	490,00
	• 2 Journées	750,00	900,00	505,00	606,00	583,33	700,00
	• Réunion ou vin d'honneur	266,67	320,00	185,00	222,00	233,33	280,00
PETITE SALLE	• 1 Journée	233,33	280,00	125,00	150,00	166,67	200,00
	• 2 Journées	300,00	360,00	166,67	200,00	233,33	280,00
	• Réunion ou vin d'honneur	75,00	90,00	41,67	50,00	58,33	70,00

* CES → Gratuit si scolaire

* Ecole d'AUFFAY → Gratuit

* Autres Ecoles → A la demande

Autre à la demande

- Prix du couvert 1,70 € par personne TTC soit 1,42 € HT.
- Verres compris pour vin honneur
- Tarif dégradation Prix du neuf.
- Donner gratuitement la Salle des Fêtes aux Associations qui ont leur siège à Auffay une fois par an ou qui font l'animation culturelle.
- 75 % d'arrhes à la réservation

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'étudier les tarifs dans certains cas.

FORFAIT CHAUFFAGE ASSOCIATION OU LOCATION GRATUITE AUFFAY 2024

SALLE	DUREE LOCATION	HT	TTC
GRANDE SALLE	• 1 Journée	83,33	100,00
	• 2 Journées	125,00	150,00
	• Semaine	291,67	350,00
PETITE SALLE	• 1 Journée	33,33	40,00
	• 2 Journées	58,33	70,00
	• Semaine	116,67	140,00

TARIFS SALLE DES FETES SEVIS 2024

TARIFS	COMMUNE		ASSOCIATION COMMUNE		HORS COMMUNE	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
VIN HONNEUR	58,33	70,00	41,67	50,00	75,00	90,00
1 JOUR	166,67	200,00	125,00	150,00	233,33	280,00
2 JOURS	233,33	280,00	166,67	200,00	300,00	360,00

Verres compris pour vin honneur

1 € HT /1,20 € TTC le couvert

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'étudier les tarifs dans certains cas.

FORFAIT CHAUFFAGE ASSOCIATION OU LOCATION GRATUITE

DUREE LOCATION	HT	TTC
• 1 Journée	33,33	40,00
• 2 Journées	58,33	70,00
• Semaine	116,67	140,00

TARIFS SALLE DES FETES CRESSY 2024

TARIFS	COMMUNE		ASSOCIATION COMMUNE		HORS COMMUNE	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
VIN HONNEUR	58,33	70,00	41,67	50,00	75,00	90,00
1 JOUR	166,67	200,00	125,00	150,00	233,33	280,00
2 JOURS	233,33	280,00	166,67	200,00	300,00	360,00

Verres compris pour vin honneur

1 € HT /1,20 € TTC le couvert

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'étudier les tarifs dans certains cas.

FORFAIT CHAUFFAGE ASSOCIATION OU LOCATION GRATUITE

DUREE LOCATION	HT	TTC
<ul style="list-style-type: none">• 1 Journée• 2 Journées• Semaine	33,33 58,33 116,67	40,00 70,00 140,00

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs énoncés ci-dessus au 01/01/2024 et d'approuver les règlements intérieurs annexés (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE)

3. Salle au-dessus des Halles Auffay : Tarifs et Règlement intérieur à compter du 1^{er} Janvier 2024 - Délibération n° 40/2023

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la location de la salle halle de 35 € à 50 € à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il propose également d'établir un règlement intérieur qui sera effectif à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Après explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) d'appliquer les tarifs énoncés ci-dessus et le règlement intérieur annexé, à compter du 01/01/2024 pour la location de la salle au-dessus des halles à Auffay.

4. CDC Terroir de Caux : Attribution de Compensations Définitives 2023 suite Conseil Communautaire du 26 Septembre 2023 - Délibération n° 41/2023

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de Terroir de Caux s'est réuni le 26 septembre 2023 afin de fixer le montant des Attributions de compensation définitives 2023. Les 79 Communes étant concernées par la révision libre du montant de leur Attribution de Compensation, le Conseil Communautaire a fixé à la majorité des 2/3 de ses membres, les Attributions de Compensations définitives 2023 conformément aux tableaux annexés.

Il appartient aux 79 Communes intéressées à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire n°202309-03_7.1, du 26 septembre 2023, de se prononcer, chacune, sur le montant de leur Attribution de Compensation.

Monsieur le Maire expose qu'à défaut de délibération concordante ou en cas de non réponse dans le délai imparti, la Commune se verra attribuer une Attribution de Compensation 2023 calculée selon les modalités de droit commun.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) approuve la révision libre de l'Attribution de Compensation pour 2023, conformément aux tableaux annexés à la délibération du Conseil Communautaire n°202309-03_7.1 du 26 septembre 2023.

5. Commune Saint-Saëns Courrier du 29 Septembre 2023 : Scolarisation 2 enfants année scolaire 2023/2024 - Délibération n° 42/2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, d'un courrier, en date du 29 Septembre 2023, émanant de la Commune de Saint-Saëns qui nous informe de la scolarisation à l'école élémentaire de la Varenne en dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à partir de la rentrée scolaire 2023/2024 de 2 enfants : Marilou HERICHARD, domiciliée 20, Rue de Verdun Auffay/Val-de-Scie et Lynnsa YOUSOUFA domiciliée 5, Rue du 8 Mai 1945 Auffay/Val-de-Scie.

Après explications, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) de participer financièrement aux charges de l'École Élémentaire de la Commune de Saint-Saëns à partir de l'année scolaire 2023/2024.

Cette somme est révisée chaque année selon les charges réelles.

6. Service entretien : Création poste Adjoint Technique 35 H au 1^{er} Décembre 2023 et fermeture poste Adjoint Technique principal 1^{ère} classe 35 H au 1^{er} Janvier 2024 suite Départ en retraite Nadine PINGEON - Délibération n° 43/2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Nadine PINGEON fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le remplacement s'avère compliqué pour diverses raisons : la personne retenue est désormais inapte au poste suite à un récent problème de santé et peu de candidatures ont été reçues suite à la parution de l'annonce le 19/07/2023.

Après explication le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) décide :

- La création de l'emploi permanent d'Adjoint Technique à temps complet 35 H, au 1^{er} Décembre 2023 pour travailler en binôme avec Mme Nadine PINGEON jusqu'à son départ.

- La suppression du poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe sur lequel était nommé Mme Nadine PINGEON à temps complet, au 01/01/2024.

7. Service entretien : Contrat Adjoint Technique 35 H au 1^{er} Décembre 2023 au 30 Novembre 2024 - Délibération n°44/2023

Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Il précise que le remplacement de Mme Nadine PINGEON s'avère compliqué pour diverses raisons. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an (le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an). Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE)

ARTICLE 1 :

autorise le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent d'Adjoint Technique, échelle C1 de rémunération, doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 H par semaine, à compter du 1^{er} Décembre 2023 pour une durée déterminée d'un an, soit jusqu'au 30 Novembre 2024.

ARTICLE 2 :

fixe la rémunération par référence à l'indice brut 367, 1^{er} échelon, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

ARTICLE 3 :

la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012, article 6413 du budget de la Commune.

8. Personnel Communal : Mise à Disposition Mme Mélisande BOSSE à la CDC Terroir de Caux au 1^{er} Janvier 2024 - Délibération n° 45/2023

Lors de sa séance du 28/01/2021 le conseil municipal avait donné son accord pour la mise à disposition de Mme Mélisande BOSSE à la CDC Terroir de Caux pour les centres aérés durant les vacances scolaires du 01/01/2021 au 31/12/2023.

La CDC souhaite que cette mise à disposition soit renouvelée pour 3 ans.
Mme Mélisande BOSSE a donné son accord.

Après explications de Monsieur le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) donne son accord pour cette mise à disposition à compter du 01/01/2024 au 31/12/2026 et pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

9. Concours Agricole Auffay Vendredi 15 Mars 2024 : Demande de Subvention Département - Délibération n° 46/2023

En 2023, le Département a attribué à la Commune, pour l'organisation du Concours Agricole, une subvention de 1 150 €. (Concours Simple Viande).

Le Conseil Municipal décide d'organiser, en 2024, un Concours Agricole simple (Viande).

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) du Département, Service Agriculture, une subvention aussi élevée que possible, pour l'organisation du Concours Agricole 2024 fixé au 15 Mars 2024.

10. CDC Terroir de Caux : Procès-verbal Conseil Communautaire 29 Septembre 2023

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur ce Procès-verbal.

11. Affaires Diverses

a) Commission Aménagement Travaux Urbanisme :
Lundi 27 Novembre 2023 à 17 H 30

b) Date prochain Conseil Municipal :
Jeudi 7 Décembre 2023 à 18 H 30

c) Arrêt chantier toiture Collégiale Auffay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un affaissement de l'échafaudage le chantier est arrêté depuis le 27/10/2023, il reprendra le 10/11/2023. Mme Virginie SOULET souhaite connaître la raison.

Monsieur le Maire lui répond que c'est à cause d'un souci de répartition de charges des pierres sur l'échafaudage.

d) Illuminations de Noël

Monsieur le Maire, suite à la demande de M. Claude FRANC, interroge le Conseil Municipal sur l'organisation d'un concours des illuminations de Noël cette année.

Mme Virginie PELISSE indique au Conseil Municipal que le bourg sera illuminé par la Commune pour les fêtes mais elle est contre le concours pour des raisons écologiques et économiques.

M. Gérard NOURRICHARD la rejoint et précise que les participants ont parfois déjà des difficultés ce qui les incite à dépenser plus.

M. Arnaud DUBOIS signale que même sans concours les habitants peuvent illuminer leur propriété mais il ne s'oppose pas à l'organisation du concours.

Après délibération, le Conseil Municipal (M. Christian SURONNE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) décide d'organiser un concours des illuminations de Noël sauf M. Michel VANDERPLAETSEN, M. Gérard NOURRICHARD, M. Jean CHOMANT, Mme Virginie PELISSE, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, Mme Maryse MOREL, M. Patrice AUVRAY qui sont contre.

12. Questions diverses écrites

- M. Arnaud DUBOIS souhaite savoir si l'ensemble des formalités requises avant l'installation des caméras ont été accomplies.

Monsieur le Maire lui répond que tout devait être produit en amont afin que la Préfecture donne l'autorisation à la Commune d'exploiter un système de vidéoprotection. Monsieur le Maire salue le travail du service administratif et de l'entreprise installatrice pour l'élaboration du dossier instruit ensuite par les services de la Préfecture.

Monsieur le Maire ajoute que sont encore manquants des panonceaux à l'entrée de la Commune indiquant la présence de caméras. Ils sont commandés et doivent être posés par l'entreprise qui a installé le système.

M. Arnaud DUBOIS précise que ces informations doivent être portées à connaissance du public.

Mme Isabelle DELAFONTAINE demande si la vidéosurveillance a déjà été utile afin de résoudre des affaires.

Monsieur le Maire lui répond que oui.

- M. Arnaud DUBOIS souhaite savoir où en est le projet du siège de la CDC Terroir de Caux.

Monsieur le Maire lui répond que le projet est toujours au stade d'étude. Il doit être revu à la baisse car les coûts sont supérieurs de 30% au projet de base suite à l'augmentation du prix des matériaux mais aussi à l'évolution du taux des emprunts.

Le projet sera bientôt à l'ordre du jour de la commission des finances de la CDC Terroir de Caux.

Mme Monique LEMERCIER ajoute qu'elle a assisté récemment à la commission patrimoine et travaux de la CDC Terroir de Caux et qu'il a été annoncé que les deux projets piscine et siège seront difficiles à réaliser conjointement.

Monsieur le Maire ajoute que les deux projets se feront et que la participation de la Commune de Val-de-Scie restera la même que décidée initialement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 45.